

Ouverture du guichet : lundi-vendredi 9h-13h sans rdv et 13h-16h sur rdv
Accueil téléphonique : 01.80.97.30.00
Accueil électronique : www.aphp.fr/formulaire/une-question

DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
CHARGEES DU RECOUVREMENT POUR L'APHP
4 RUE DE LA CHINE - BATIMENT GALIEN
CS 50046
75982 PARIS CEDEX 20

Références à rappeler

N° de titre: 260351216068100 Compte Client : 21481976

Commande du : Livrée le :

N° du titre annulé :

Emetteur du titre

HOPITAL RAYMOND POINCARE
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
92380 GARCHES

Contact : <https://contactfacture.aphp.fr/>

Produit : FRAIS DE SEJOUR

N° SIRET : 26750045200573 Code FINESS : 920100054

N° TVA Intracommunautaire : FR.95.267.500.452

Pour les analyses de biologie, vous êtes susceptible de recevoir une
facture en provenance de l'Hôpital qui a réalisé l'analyse, et non de
celui où vous vous êtes effectivement rendu.

MONSIEUR GAITO RONNEN
51 RUE OP BIERG
L8217 MAMER
LUXEMBOURG

Patient	Assuré	Accident du travail	
GAITO RONNEN GAITO L8217 MAMER Luxembourg	N° S.S. :	Date :	
	Bénéficiaire :	Régime :	N° :
	Organisme :	Parcours de Soins	
	Risque : 00	Parcours :	
		Médecin :	
	Prise en charge	Facturation	
Né(e) : GAITO	Date Hosp. Ant. : Coeff :	Du : 09/04/2026	Mode d'entrée : Normal
Le : 16/12/1969	Référence : Taux : 0	Au : 30/04/2026	Mode de sortie :
A : ALLEMAGNE	Du : 09/04/2026 au :	N° Entrée : 681827598	NIP/IPP : 8018708018
Objet			
Récapitulatif	HT	TVA	TTC
Montant total de la facture	306,40	0,00	306,40
Somme restant à payer			306,40 €

PAIEMENT EN
LIGNE



PAIEMENT DE
PROXIMITE



MONSIEUR GAITO RONNEN
51 RUE OP BIERG
L8217 MAMER
LUXEMBOURG

Talon de paiement



Exercice : 2026
N° de titre : 260351216068100
Compte Client : 21481976
MONTANT en euros : 306,40

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

000000001266

321435000128 52060681002603512100753002983806

30640

Vous avez une question ?	
Votre demande porte sur :	Vous devez vous adresser à :
Je souhaite obtenir un duplicata	Le duplicata est disponible sur : https://mon.aphp.fr/duplicatas
Je souhaite payer en carte bancaire	Vous pouvez payer par carte bancaire sur : https://mon.aphp.fr/paiement
Je souhaite payer par smartphone	Vous pouvez flasher le code au recto du document avec une application QR code
Je souhaite payer par chèque	Chèque libellé à l'ordre du "Trésor Public" Joindre "impérativement" le talon détachable au recto de la facture à adresser par voie postale (sans agrafe, trombone ou courrier) à l'adresse : CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES - TSA 73980 - 92894 NANTERRE CEDEX 9
Je souhaite payer en espèces	Billets et pièces en euros dans la limite de 300 € Au guichet de la régie de n'importe quel Hôpital de l'AP-HP (horaires sur le site mon.aphp.fr) Auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur https://impots.gouv.fr/paiement-de-proximite) Encaissement à l'aide du datamatrix "paiement de proximité" en bas à gauche du présent avis Un justificatif de paiement ou "quittance" vous sera transmis dès l'encaissement du montant de la facture.
Je souhaite contacter la Dir. Spéc. Finances Publiques	Tél : 01.80.97.30.00
Je souhaite obtenir un délai de paiement	Vous pouvez adresser votre demande sur : https://contactfacture.aphp.fr
Je souhaite connaître l'état de ma dette auprès de l'AP-HP Je souhaite déclarer le décès du débiteur Je souhaite déclarer un changement d'adresse ou d'état civil J'ai une question sur la facture	Vous devez formuler cette question sur le site de l'AP-HP : https://contactfacture.aphp.fr

CONTESTATION de la CRÉANCE

Pour contester la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de cette créance sur le formulaire de contact à l'adresse suivante :

<https://contactfacture.aphp.fr>

dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du CGCT)

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez :

- Si votre contestation porte sur le bien-fondé de la créance saisir les juridictions administratives ou judiciaires dans les conditions fixées à l'article L.1617-5 1° du code général des collectivités territoriales: l'action(...) pour contester directement devant la juridiction compétente le bien-fondé de la dite créances se prescrit dans le délai de 2 mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite".
- Ou vous adresser au Médiateur des ministères économiques et financiers par Internet sur le site economie.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : (BP 60153 - 14010 CAEN Cedex 1). La médiation ne suspend ni les délais de recours juridictionnels ni les effets du présent acte

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics sociaux et médicaux-sociaux partenaires peuvent être destinataires des éléments d'identification de leurs débiteurs connus par l'administration fiscale en vertu de l'article L.135 ZN du livre des procédures fiscales .

Les informations recueillies pourront donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de votre centre des finances publiques et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés dans les conditions prévues par la loi n° 79-17 de 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen 2026/679 du 27 avril 2016.

Le détail de la somme qui vous est réclamée est le suivant :

Compte budgétaire	Code Spéc Tarif DMT / MT	Orig. Pr.	Désignation	Majo	Date	Quantité Coefficient Durée	Tarif unitaire	Marge	Montant à 100%	Taux à votre charge	Dépassement	Montant total TTC à votre charge	Taux TVA
73221111	50 228 04		RC - MEDECINE AUTRES UM HP		09/04/26	1,00	1.531,98		1.531,98	20,00		306,40	
Montant total TTC à votre charge												306,40	

N : nuit ou enfant de moins de 13 ans ; F : Férié ou dimanche ; U : Urgence ;
P : Urgence pédiatrie ; Z, B, C, D : Majorations de radiographies